



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
28/06/22

Date de publication :
06/07/2022

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 19
Excusés-représentés : 4
Votants : 23
Excusés : 0
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 juin 2022.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M. DELVAL Claude, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme MASUREL Anne, M. WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M. PRATZ Lionel, Mme RUSCART Delphine, M. GANTIEZ Christian, Mme POTTEAU Gisèle, M. LEFEBVRE Francis, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme LOYER Evelyse, M. CRESPEL Jean, Mme DELORY Claire, M. BOCQUILLON Sébastien, M. DUTHOIT Valentin, M. MARCHAND Nicolas

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

M. DEBLOOS Laurent représenté par M. GANTIEZ Christian,
M. VANDRIESSCHE Patrick représenté par M DELVAL Claude,
M. SIX Philippe représenté par Mme DELORY Claire,
Mme NOMBERG Michèle représentée par M. BOCQUILLON Sébastien,

N° du registre des délibérations : 37/2022

Objet : Tarifs des activités périscolaires

Madame l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la commission, réunie le 23 juin 2022, propose les tarifs des temps périscolaires et extra-scolaires organisés par ma Municipalité, suivants :

Restauration scolaire

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs	"Repas" PAI
<500	1 €*	1 €*	1€
<800	1 €*	1 €*	1€

<1100	1 €*	1 €*	1€
< 1500	1 €*	1 €*	1€
>1500	3,00 €	4,00€	1€

*Tarifs subventionnés par l'État dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ ».

Grille de tarif hors conventionnement avec l'État

Quotient familial	Habitants Houplin-Ancoisne	Extérieurs
<500	1,00 €	2,00 €
<800	1,50 €	3,00 €
<1100	2,00 €	3,50 €
< 1500	3,00 €	4,00 €
>1500	3,50 €	4,50 €

Garderie

Quotient familial	Par 1/4 heure
<500	0,35€
<800	0,37€
<1100	0,40€
< 1500	0,45€
>1500	0,45€
Extérieurs scolarisés dans la commune	+0,25€ en sus du tarif modulé

Étude

2 € par séance et par enfant.

Mercredis récréatifs

Quotient familial	Journée avec repas	Matin avec repas	½ journée sans repas
<500	8 €	6,20 €	3,20 €
<800	9,20 €	7,40 €	4,40 €
<1100	10,60 €	8,60 €	5,60 €
<1500	11,80 €	9,80 €	6,80 €
> 1500	11,80 €	9,80 €	6,80 €
Extérieurs scolarisés dans la commune	+4€ en sus du tarif modulé	+3€ en sus du tarif modulé	+2€ en sus du tarif modulé

Après en avoir délibéré par 23 voix pour, les tarifs exposés ci-dessus sont adoptés et seront appliqués à partir de la rentrée de septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

**LA MAIRE,
D. GANTIEZ**